SESSION 2011
France métropolitaine

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

ÉPREUVE N° 2 DU PREMIER GROUPE

ÉTUDE DE CAS

Option : Services en espace rural

Durée : 4 heures

Matériel autorisé : **Calculatrice**

Rappel : Au cours de l'épreuve, la calculatrice est autorisée pour réaliser des opérations de calcul.
Tout autre usage est interdit.

Le sujet comporte 16 pages

SUJET

STEENVOORDE

L'accueil de la petite enfance en milieu rural est une question importante. Durant sa campagne pour les élections municipales, le maire de Steenvoorde (département du Nord) a organisé de nombreuses réunions participatives. De ces réunions est ressorti un besoin crucial de modes de garde pour jeunes enfants.

Le maire et son équipe, élus en mars 2008, vous ont chargé(e), en tant qu'agent de développement de la commune, de concevoir et de mettre en œuvre un projet de structure d'accueil collective et fixe pour la petite enfance.

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DE LA SITUATION (5 points)

1.1 Évaluez le besoin, en matière d'accueil de la petite enfance dans la commune de Steenvoorde et ses alentours. (2 points)

1.2.1 Identifiez le type de ménage qui a le plus augmenté sur la commune, au cours des dernières années. (1 point)

1.2.2 Le mode d'accueil collectif peut présenter des avantages et des inconvénients pour ce type de ménage. Répertoriez ces avantages et inconvénients, et justifiez votre réponse. (2 points)

DEUXIÈME PARTIE : PROJET ET ACTION (13 points)

2.1. Vous êtes chargé(e) par la commune d'étudier l'opportunité, puis la mise en place de la structure d'accueil. Présentez la méthodologie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet en précisant le contenu et les moyens envisagés pour chaque étape. (5 points)

2.2. Les parents ne sont pas encore informés de ce nouveau mode de garde. Concevez un plan de communication cohérent, pertinent et justifié, comprenant au moins trois supports de communication différents. (3,5 points)

2.3. À partir du **document 5**, établissez les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure d'accueil.
Vous en déduirez le montant d'emprunt nécessaire et préciserez le montant de l'excédent ou de la perte dégagés au budget de fonctionnement. (1,5 point)

2.4. Sachant que l'emprunt envisagé sera remboursé sur une période de quinze années à raison d'une annuité constante de 92 617,50 €, déterminez les conséquences de cet investissement sur les finances publiques locales. (1,5 point)

2.5. Pour pouvoir construire la structure d'accueil, le maire devra mettre en place une procédure d'appel d'offre. Expliquez les conditions, les règles, les procédures à respecter pour mettre en place cet appel d'offre. (1,5 point)

TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES (2 points)

3.1. Quels bénéfices pour la commune, le maire peut-il espérer de la mise en place d'une telle structure d'accueil ? Proposez quatre éléments pertinents et argumentés. (2 points)

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : La commune de Steenvoorde. (6 pages)

Document 2 : L'accueil de la petite enfance dans le département du Nord. (2 pages)

Document 3 : Différents modes d'accueil de la petite enfance. (1 page)

Document 4 : Données sur l'accueil de la petite enfance en France. (2 pages)

Document 5 : Données informatives et comptables sur la création d'un multiaccueil. (1 page)

Document 6 : Présentation générale du budget de la commune de Steenvoorde. (2 pages)
(document modifié pour les besoins de l'épreuve)

DOCUMENT 1 : La commune de Steenvoorde - *Source : diagnostic des services sur la CCPG* - p. 1/6

1. SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Steenvoorde est une commune du département du Nord (59), située à la frontière belge. C'est une ville bien desservie en terme de voies de communication puisqu'elle possède un embranchement autoroutier (A25). Les grandes villes les plus proche sont :

- Lille à 44 km ;
- Dunkerque à 39 km.

Fiche d'identité :

Région : Nord - Pas de Calais
Département : Nord
Canton : Steenvoorde
Intercommunalité : Communauté de communes du Pays des Géants
Pays : Cœur de Flandre (45 communes)
SCOT de Flandre intérieure (les 45 communes du Pays Cœur de Flandre
Commune de Steenvoorde
Population communale : 4 024 hab.
Superficie communale : 2 982 m^2.

Situation de Steenvoorde dans la Communauté de communes du Pays des Géants

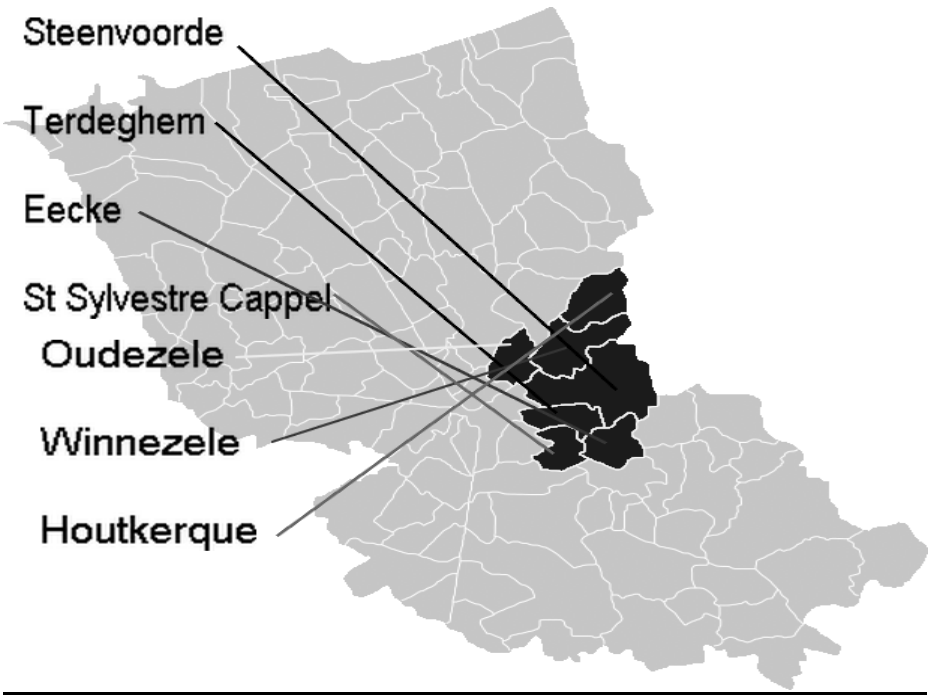

Les Communautés de communes du Pays « Cœur de Flandre »

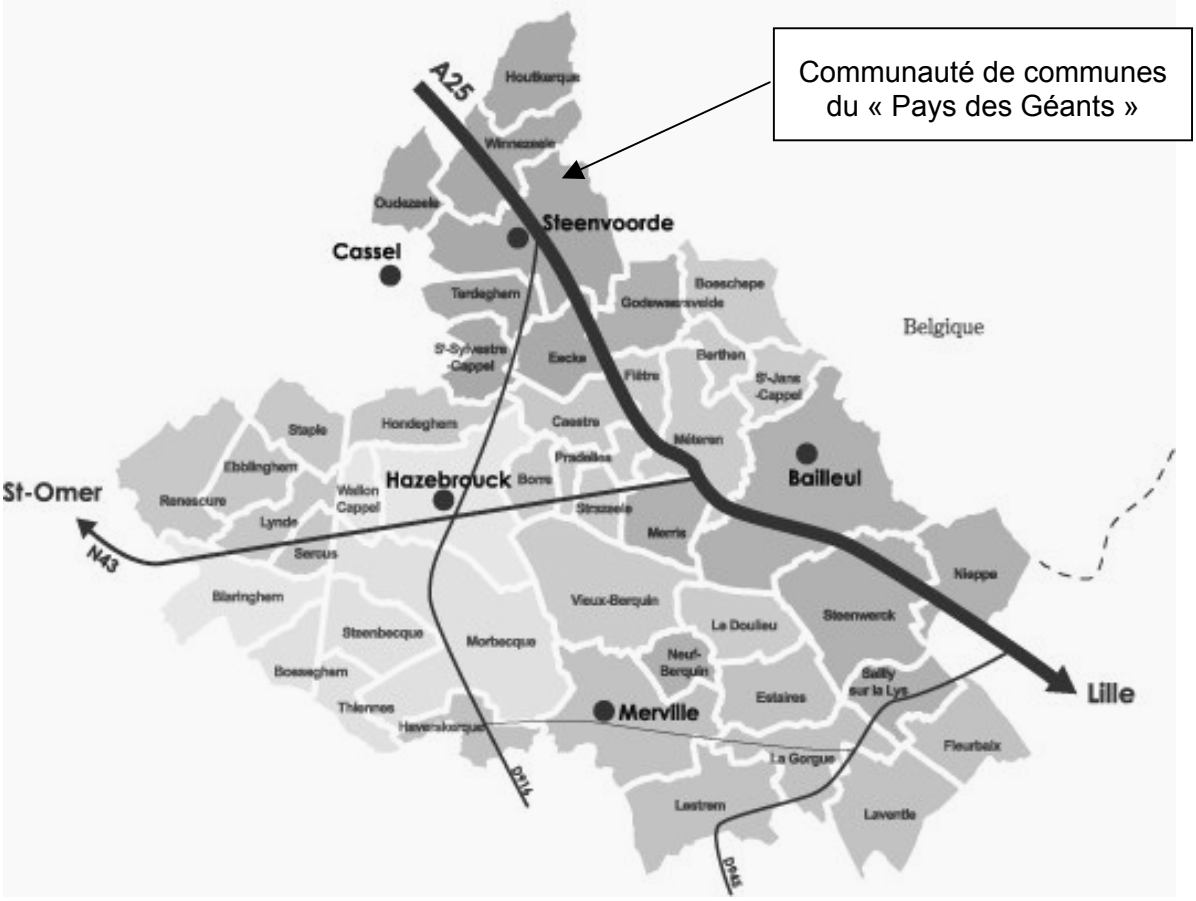

Source : payscoeurdeflandre.net

2. PAYSAGE

Steenvoorde est située dans le Houtland (du néerlandais Hout = Bois et Land = Pays), donc le pays du bois. Le Houtland est une région légèrement vallonnée avec des collines. Ceci symbolise le Pays.

3 - DONNÉES STATISTIQUES

Population	Steenvoorde	Département du Nord
Population en 2007	3 987	2 564 945
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2007	133,7	446,6
Superficie (en km²)	29,8	5 742,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %	-0,1	0,1
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %	-0,1	0,6
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %	0,0	-0,5
Nombre de ménages en 2007	1 602	1 030 197
Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 1999 exploitations principales		
Population estimée au 1er janvier 2008	///	2 563 000
Naissances domiciliées en 2009	43	36 508
Décès domiciliés en 2009	51	21 779
Sources : Insee, état civil - Estimations de population au 1er janvier		
Logement	**Steenvoorde**	**Département du Nord**
Nombre total de logements en 2007	1 816	1 102 966
Part des résidences principales en 2007, en %	88,2	93,4
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2007, en %	6,2	1,2
Part des logements vacants en 2007, en %	5,7	5,4
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2007, en %	73,2	55,8
Source : Insee, Recensement de la population 2007 exploitation principale		
Revenus	**Steenvoorde**	**Département du Nord**
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2007, en euros (1)	20 114	20 150
Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2007 (1)	50,5	49,3
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2008, en euros (2)	17 770	16 186

Source : (1) DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques - (2) Insee - DGFip, Revenus fiscaux localisés des ménages

Emploi - Chômage	Steenvoorde	Département du Nord
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2007	2 022	977 175
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2007, en %	89,4	91,8
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %	1,4	1,1
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2007	72,8	67,4
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2007	9,8	14,8
Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 1999 exploitations principales		
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC au 31 décembre 2009 (1)	221	197 862
dont demandeurs d'emploi de catégories A au 31 décembre 2009	140	139 949
Emploi total estimé au 31 décembre 2008 (2)	///	1 034 619 0
Taux de chômage localisés au 4ème trimestre 2009 (3)	///	13,3

Sources : (1) Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.
(2) Insee, Estimations d'emploi (ESTEL).
(3) Insee, taux de chômage localisés.

Évolution démographique

Population de Steenvoorde

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	3 761	3 879	4 021	4 010	4 025	3 987
Densité moyenne (hab/km²)	126,1	130,1	134,8	134,5	135,0	133,7

POP T2M - Indicateurs démographiques

Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,4	+0,5	0,0	0,0	-0,1
- due au solde naturel en %	+0,4	+0,4	+0,3	+0,1	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,1	+0,1	-0,4	0,0	0,0
Taux de natalité en ‰	16,0	16,6	15,6	12,2	11,8
Taux de mortalité en ‰	12,1	12,6	12,2	11,7	12,9

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**1 965**	**100,0**	**2 022**	**100,0**
0 à 14 ans	392	20,0	325	16,1
15 à 29 ans	357	18,2	333	16,4
30 à 44 ans	403	20,5	353	17,4
45 à 59 ans	431	21,9	437	21,6
60 à 74 ans	243	12,4	318	15,7
75 à 89 ans	128	6,5	231	11,4
90 ans ou plus	10	0,5	26	1,3
0 à 19 ans	501	25,5	431	21,3
20 à 64 ans	1 153	58,7	1 094	54,1
65 ans ou plus	312	15,9	497	24,6

Source : Insee, RP2007

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 623**	**100,0**	**1 563**	**100,0**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	636	39,2	710	45,4
dans une commune autre que la commune de résidence	987	60,8	853	54,6
située dans le département de résidence	845	52,1	744	47,6
située dans un autre département de la région de résidence	51	3,2	54	3,5
située dans une autre région en France métropolitaine	19	1,2	7	0,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	71	4,4	48	3,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

FAM T3 - Composition des familles

Composition des familles

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 174**	**100,0**	**1 139**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	473	40,3	573	50,3
Familles monoparentales :	129	11,0	112	9,8
hommes seuls avec enfant(s)	16	1,4	31	2,7
femmes seules avec enfant(s)	113	9,6	81	7,1
Couples sans enfant	573	48,8	454	39,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 174**	**100,0**	**1 139**	**100,0**
Aucun enfant	645	55,0	556	48,8
1 enfant	173	14,8	211	18,5
2 enfants	223	19,0	219	19,2
3 enfants	90	7,7	118	10,4
4 enfants ou plus	42	3,6	35	3,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires

4. SECTEURS D'ACTIVITÉS

À la fois rurale et industrielle, la commune de Steenvoorde compte encore de nombreuses exploitations agricoles. Cette commune est aussi terre d'accueil pour de nombreuses usines comme la société « Blédina », qui fabrique des aliments pour bébés, des produits diététiques et emploie environ 300 personnes, ou encore la société « Bio - Rad ».

Les trois secteurs d'activités sont représentés :

- *Primaire :* pommes de terre, houblon, betterave… ;
- *Secondaire* : usines agroalimentaire ;
- *Tertiaire* : commerces (banques, assurances, services publics, commerces de proximités …).

La ville n'a pas de difficulté particulière, sur le plan économique, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	**1999**
Ensemble	**2 462**	**2 567**
Actifs en %	72,8	68,5
dont :		
actifs ayant un emploi en %	65,7	60,7
chômeurs en %	7,1	7,4
Inactifs en %	27,2	31,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,9	11,3
retraités ou préretraités en %	9,1	9,2
autres inactifs en %	10,1	11,1

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

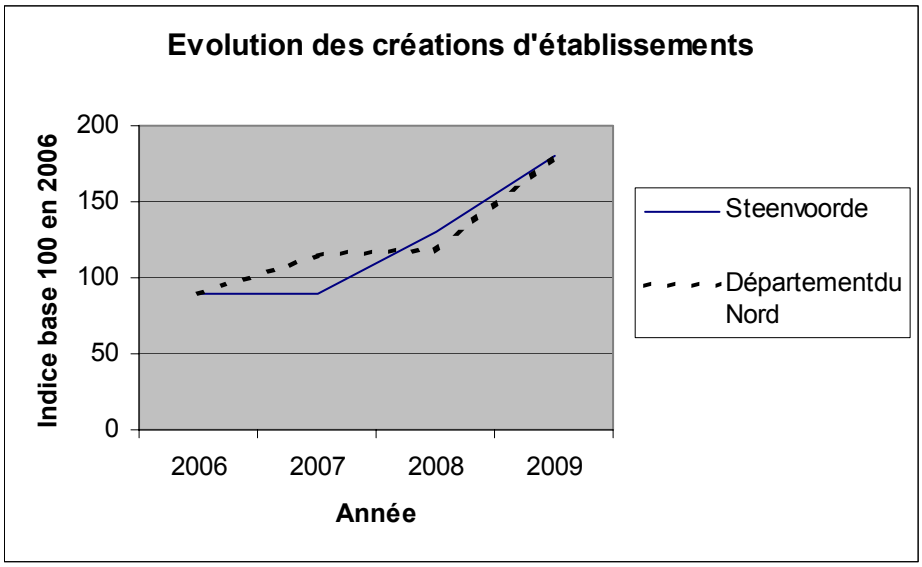

DOCUMENT 2 : L'accueil de la petite enfance dans le département du Nord - p. 1/2

Les caractéristiques du département du Nord : un département jeune et peuplé

Le département du Nord se caractérise par une population jeune :
- 36 % de la population a moins de 25 ans (31% sur le plan national)
- 7 % de la population a moins de 6 ans, soit 179 996 enfants, contre 6 % au niveau national (Source INSEE 1999).
- le taux de natalité est supérieur à celui de la France : 14,5 ‰ pour le département (contre 13,1 ‰ au plan national).

Avec 2 555 020 habitants, le Nord réunit 4 % de la population française sur un territoire représentant 1% de la France. Il s'agit du département le plus peuplé.

Depuis 5 ans, le nombre de naissances domiciliées dans le Nord reste stable, en moyenne 36 700 naissances ont été recensées chaque année.

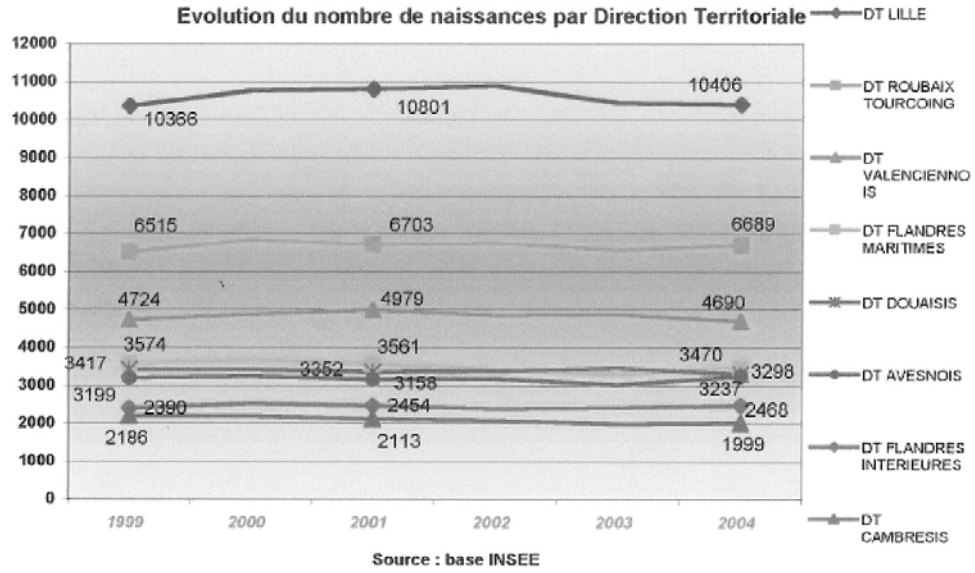

Source : base INSEE

2 - La situation de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans le Nord et en France

Les différents modes d'accueil des enfants nordistes se répartissent ainsi :
Dans plus de 60 % des situations, le réseau informel (famille, amis, employé non déclaré…),
Puis l'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) (plus de 31 %)
Et enfin l'accueil en structure de petite enfance (6,5 %).

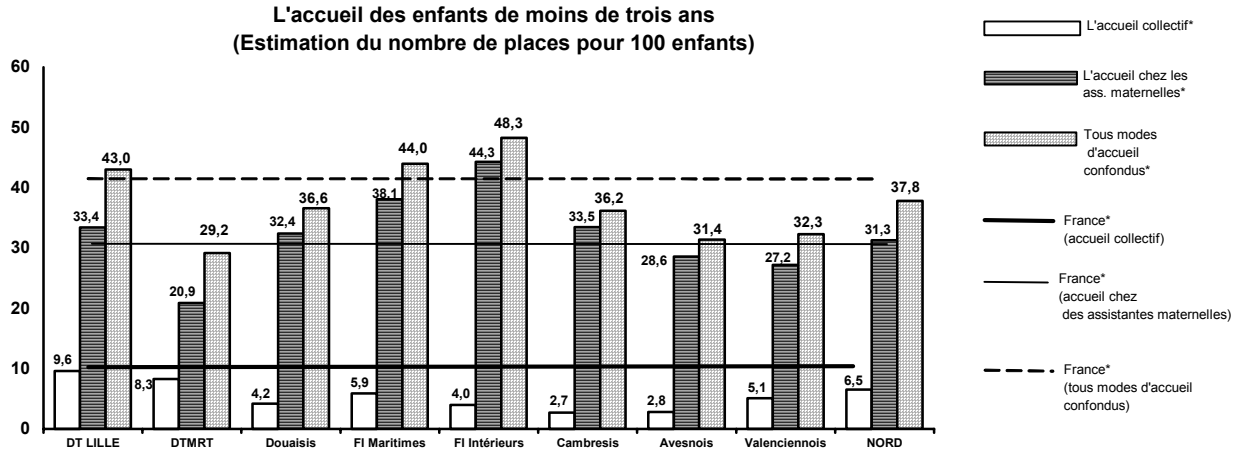

Au total, il existe au 1er janvier 2004, 37,8 places pour 100 enfants de moins de trois ans alors qu'en moyenne nationale, on compte 41 places pour cent enfants de moins de trois ans.

Le graphique met en évidence des disparités territoriales dans l'accès et le choix des modes d'accueil de garde.

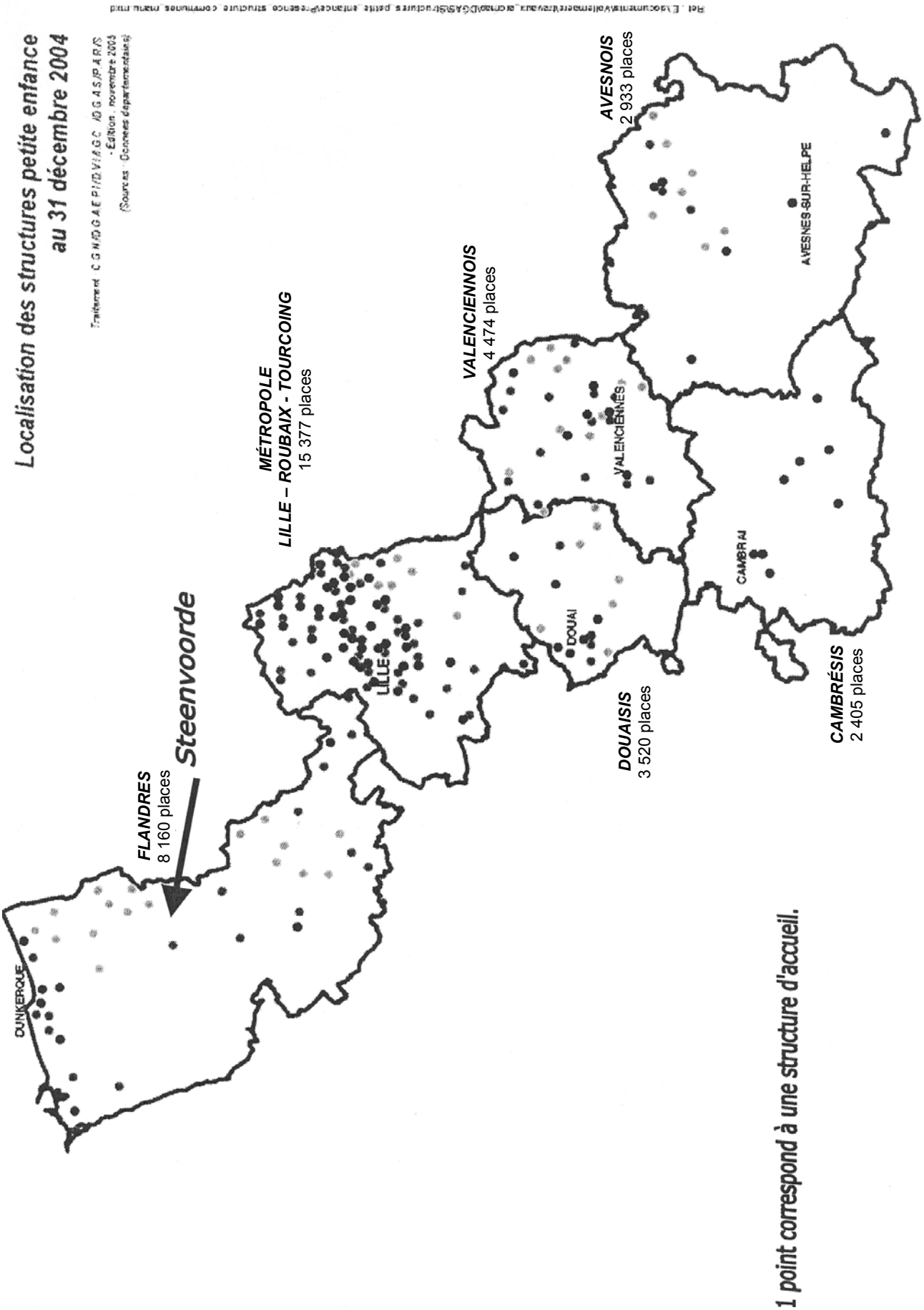
Localisation des structures petite enfance
au 31 décembre 2004
Steenvoorde
FLANDRES
8 160 places
MÉTROPOLE
LILLE – ROUBAIX - TOURCOING
15 377 places
VALENCIENNOIS
4 474 places
AVESNOIS
2 933 places
DOUAISIS
3 520 places
CAMBRÉSIS
2 405 places
DUNKERQUE
LILLE
DOUAI
VALENCIENNES
CAMBRAI
AVESNES-SUR-HELPE
1 point correspond à une structure d'accueil.

DOCUMENT 3 : Différents modes d'accueil de la petite enfance - p. 1/1

On distingue souvent l'accueil individuel (assistant maternel) et l'accueil collectif (crèche et halte garderie). Les crèches familiales associent ces deux aspects : l'enfant est accueilli tous les jours par un(e) assistant(e) maternel(le) mais des regroupements sont organisés pour que les enfants aient aussi des moments avec un groupe d'enfants encadrés par des professionnels plus qualifiés.

Assistant Maternel

L'Assistant(e) Maternel(le) est agréé(e) par le Président du Conseil Général l'autorisant à exercer sa profession. C'est souvent le médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui est en charge d'instruire les dossiers. L'Assistant Maternel accueille à son domicile, un nombre d'enfants précisé par l'agrément, moyennant une rémunération réglée directement par le parent employeur.

Relais d'Assistantes Maternelles

Le RAM a pour vocation d'être un lieu ressources, d'information permettant de favoriser l'accueil des enfants aussi bien par un assistant maternel qu'au domicile des enfants. Les relais proposent souvent un soutien et un accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Des activités d'éveil et de socialisation peuvent être proposées pour les enfants sous la responsabilité de l'Assistant Maternel ou du parent.

Crèche et halte garderie : « Établissement d'Accueil Collectif »

L'établissement propose un accueil pour les enfants de moins de 4 ans. Priorité peut être donnée aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi. L'établissement peut être géré par une association, une collectivité territoriale (mairie, conseil général...).

Crèche et halte garderie parentale : « Établissement d'Accueil Collectif Parental »

La structure accueille des enfants de moins de 4 ans. Elle est gérée par des parents bénévoles. Les parents peuvent participer à l'accueil des enfants, aidés par des professionnel(le)s de la petite enfance permanents et qualifiés.

Le **multi-accueil** est une structure mixte qui regroupe une crèche et une halte-garderie et permet simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet.

Crèche de Personnel La structure accueille alors des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle au sein de l'entreprise.

Crèche familiale : « Service d'Accueil Familial »

La crèche familiale regroupe des assistants maternels agréés, sous la responsabilité d'une puéricultrice qui fait le lien avec les parents. Le temps de garde est adapté aux besoins des parents. L'enfant est accueilli chez l'assistant maternel qui est employé et rémunéré par la crèche. La directrice effectue des visites au domicile des assistants maternels régulièrement et suit ainsi avec elles l'évolution des enfants dont elles ont la charge. Elle favorise les rencontres entre assistants maternels ainsi que des formations.

La structure itinérante

Une équipe de professionnels travaille dans différents lieux (quartiers, communes) mais dépend du même gestionnaire. Ce sont souvent des accueils à la demi-journée ou à la journée.

Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est une structure qui accueille des enfants de plus de 2 ans jusqu'à 6 ans. C'est une alternative à l'école maternelle. Certains jardins d'enfants accueillent aussi en préparation à l'école maternelle.

Source : La Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants, pour un accueil de qualité dans le département du Nord

DISPARITÉS TERRITORIALES

Les prestations légales ainsi que les subventions accordées aux établissements d'accueil collectif sont versées suivant les mêmes règles sur l'ensemble du territoire. Cependant des disparités territoriales importantes existent.

Le recours à l'accueil individuel ou l'interruption d'activité varie selon les départements

La garde par l'un des deux parents qui interrompt ou réduit son activité professionnelle est nettement plus utilisée sous une diagonale sud-ouest - nord-est de la France, particulièrement dans le couloir rhodanien. Le recours à un assistant maternel est nettement plus important sur le quart nord-ouest du pays, en particulier dans la région Pays-de-Loire. Le recours à une employée à domicile est fortement concentré sur la région parisienne. Cela provient de la composition socio-démographique de l'Ile-de-France et, en particulier , de la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

L'Ile-de-France est mieux équipée en accueil collectif que les autres régions

En matière d'accueil collectif, le taux d'équipement est très variable selon les départements : il varie ainsi de 2 à 31 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Cette dispersion est notamment le fait d'une dizaine de départements dont le niveau d'équipement est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Trois départements situés en Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne) disposent d'un nombre moyen de places pour 100 enfants supérieur à 20.

Ce sont au total 23 départements qui totalisent plus de 10 places pour 100 enfants. À l'inverse, 25 départements, situés plutôt dans la moitié nord de la France, comptent moins de 6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Source : L'accueil du jeune enfant en 2006 Données statistiques - CNAF

LES COÛTS DE L'ACCUEIL

Pour les familles

Pour les familles disposant de revenus supérieurs ou égal à 3 Smic, le recours à un assistant maternel agréé est le moins onéreux. Le montant de la prestation accordée aux familles pour compenser le coût de l'accueil chez un assistant maternel a été augmenté lors de la mise en place de la Paje en 2004 et le crédit d'impôt a été porté à 50 % du reste à charge depuis la loi de finance 2007 au lieu de 25 % auparavant. Lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 2 Smic, le recours à un établissement d'accueil collectif est moins coûteux. Cela s'explique par l'application d'un barème national qui est fonction des revenus.

La garde à domicile est quant à elle systématiquement beaucoup plus coûteuse pour les familles, et ce quels que soient leurs revenus. Enfin, pour les familles disposant de revenus supérieurs à 4 Smic, la différence de coût pour la garde partagée, la garde dans un établissement collectif ou l'assistant maternel est minime.

Pour les CAF

Pour tous les modes d'accueil étudiés, les CAF apportent des financements, soit directement aux familles, par le versement de prestations légales, soit aux équipements par le versement de prestations de services. Pour les établissements d'accueil collectif, le montant accordé au titre de la prestation de service unique compense les participations des familles dans la limite d'un prix plafond. Plus les ressources des familles sont modestes, plus leur participation financière à la garde est faible, et plus l'aide apportée par la CAF est importante.

Le financement apporté par la CAF aux modes d'accueil individuel est systématiquement supérieur à celui accordé aux établissements d'accueil collectif, sauf lorsque ceux-ci bénéficient d'un contrat « enfance » ou d'un contrat « enfance et jeunesse » (dans un tiers des cas). La présence d'un contrat se traduit en effet par une prise en charge financière nettement plus importante de la CAF et un reste à charge pour les collectivités locales allégé.

Dans ce cas, la CAF rajoute à son financement Psu environ 55 % du reste à charge plafonné de la commune, soit environ 419 € mensuels suivant nos cas types.

Pour l'État

Depuis la loi de finances 2007, toutes les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite d'un plafond, dès lors qu'elles utilisent un mode d'accueil payant, que ce soit hors ou au sein de leur domicile. Qu'il s'agisse du recours à un assistant maternel agréé, une garde à domicile ou partagée, ou encore à un mode d'accueil collectif, le revenu des familles n'a alors guère d'incidence sur le montant du crédit d'impôt. La garde à domicile fait en revanche depuis le 1er janvier 2006 l'objet d'une réduction de 15 points des cotisations patronales de Sécurité sociale pour les employeurs qui choisissent de cotiser sur la base du salaire réel. Dans notre cas type relatif à la garde à domicile, le montant de la réduction est de 239 €.

Pour l'ensemble des financeurs

Au final, si l'on intègre à nos calculs l'ensemble des participations (CAF, État, collectivité territoriale), le coût total pour les financeurs publics - si l'on ne tient pas compte des avantages fiscaux accordés aux assistants maternels depuis 2007 (le revenu déclaré aux impôts est désormais réduit d'une somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt de l'enfant) et des dépenses d'investissement pour les établissement d'accueil du jeune enfant - se révèle moindre dans le cas de la garde partagée ou de l'accueil chez une assistante maternelle agréée. Quels que soient les revenus des familles, le coût total pour la collectivité est systématiquement plus élevé pour financer l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant.

Source : L'accueil du jeune enfant en 2006 Données statistiques - CNAF

DOCUMENT 5 : Données informatives et comptables sur la création d'un multiaccueil

Création d'un centre d'accueil 40 places en 2008, début de l'exploitation 1er janvier 2009

Crèche 25 places
Halte garderie 15 places
Relais Assistante Maternelle + salle activité

Normes	
Entrée	Cuisine
Zone d'accueil	Biberonnerie
Local poussette	Cellier
Salle évolution 2 m²/enfant qui ne marche pas, 3 m²/enfant qui marche	Buanderie, lingerie
	Local ménage
3 dortoirs (2 de 6 lits, 1 de 10 lits pour les plus de 2 ans)	Bureau directrice
	Bureau et salle activité RAM

Coût d'investissement : achat terrain, démolition, construction, aménagement en HQE : 1,7 millions d'euros

Subvention d'investissement :

CAF : 7 500 euros/création de place ;
DGE : 20 % de l'investissement ;
Conseil général : 1 256 euros/ place ;
CAF : 48 000 euros de subvention pour l'aménagement.

Coût de fonctionnement :

Total Charges personnel : 195 000 euros/an
Charges sociales : 102 000 euros/an

1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas
1 personne pour 8 enfants qui marchent
1 directrice
1 éducatrice enfant
2 auxiliaires puéricultrices
1 CAP petite enfance
2 autres qualifications ½ tps
1 responsable RAM
1 femme de ménage

Fournitures	12 000	euros/an
Assurances	2 700	euros/an
Divers	5 700	euros/an

Subvention de fonctionnement :

..... CAF :	150 500 euros
..... MSA :	7 000 euros
..... Contrat Enfance Jeunesse :	67 835 euros
..... Département :	1 000 euros
..... Divers :	1 365 euros

Tarifs réglementés pour les familles :

Crèche : prix/jour/enfant : 20 euros
Halte garderie : Prix/heure/enfant : 1 euro

Estimation de la fréquentation pour la première année.
Les 25 places de crèches seront pleines 48 semaines par an.
La halte garderie accueillera 15 enfants, 10 heures/jours, 48 semaines par an.
Le nombre de jours d'ouverture est 5 j par semaine.

DOCUMENT 6 : Présentation générale du budget de la commune de Steenvoorde 1/2

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	**II**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	**A2**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget… …	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 426 783,32		4 950 650,00	4 950 650,00	4 950 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	725 200,25		728 520,00	728 520,00	728 520,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	325 000,55		350 000,00	350 000,00	350 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante				**6 029 170,00**	**6 029 170,00**	**6 029 170,00**
66	**Charges financières**	5 140,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
67	**Charges exceptionnelles**					
68	**Dotations aux provisions**					
022	**Dépenses imprévues**					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 482 123,57**		**6 037 970,00**	**6 037 970,00**	**6 037 970,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***683 168,74***		129 030,00	129 030,00	129 030,00
042	***Opé. d'ordre de transfert entre sections***					
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.***					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***683 168,74***		**129 030,00**	**129 030,00**	**129 030,00**
TOTAL		**61 665 251,25**		**6 167 000,00**	**6 167 000,00**	**6 167 000,00**

+

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	**6 167 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget… …	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes…					
73	Impôts et taxes	5 612 023,05		5 620 000,00	5 620 000,00	5 620 000,00
74	Dotations et participations	54 2018,01		535 000,00	535 000,00	535 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 251,25		12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes de gestion courante		**6 165 292,31**		**6 167 000,00**	**6 167 000,00**	**6 167 000,00**
76	**Produits financiers**					
77	**Produits exceptionnels**					
78	**Reprises sur provisions**					
Total des recettes réelles de fonctionnement		**6 165 292,31**		**6 167 000,00**	**6 167 000,00**	**6 167 000,00**
042	***Opé. d'ordre de transfert entre sections***					
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.***					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		**6 165 292,31**		**6 167 000,00**	**6 167 000,00**	**6 167 000,00**

+

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	**6 167 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**129 030,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget… …	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	967 069,27	25 205,10	2 145 266,90	2 145 266,90	2 170 472
Total des dépenses d'équipement				2 145 266,90	2 145 266,90	2 170 472
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	17 100,00		17 100,00	17 100,00	17 100,00
18	Compte de liaison : affectation à …					
26	Particip. et créances rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45…1	**Total des opé. pour compte de tiers**					
Total des dépenses réelles d'investissement		**984 169,27**	**25 205,10**	**2 162 366,9**	**2 162 366,9**	**2 187 572**
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		**984 169,27**	**25 205,10**	**2 162 366,9**	**2 162 366,9**	**2 187 572**

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 187 572

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget… …	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	301 000,53		758 240,44	758 240,44	758 240,44
16	Emprunts et dettes assimilées			1 300 301,56	1 300 301,56	1 300 301,56
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		**301 000,53**		**2 058 542,00**	**2 058 542,00**	**2 058 542,00**
10	Dot., fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transf					
18	Compte de liaison : affectation à …					
26	Particip. et créances rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières						
45…2	**Total des opé. pour le compte de tiers**					
Total des recettes réelles d'investissement		**301 000,53**		**2 058 542,00**	**2 058 542,00**	**2 058 542,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*683 168,74*		129 030,00	129 030,00	129 030,00
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL		**984 169,27**		**2 187 572,00**	**2 187 572,00**	**2 187 572,00**

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 187 572,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	129 030,00